

Rhône Réseaux

FÉVRIER 2014

#28

LE MAGAZINE DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU RHÔNE

DANS CE NUMÉRO :

► PAGES 6 À 8

Les Trophées 2013 du SYDER

► PAGE 9 | RENCONTRE

Martine Lalauze, déléguée de Brindas

► PAGES 10 ET 11

**Le nouveau marché de maintenance
de l'éclairage public**

SYDER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU RHÔNE

L'éditorial

Transitions



Paul VIDAL

Notre Syndicat a plus de 60 ans. Les besoins prioritaires de ses débuts, « l'électrification des campagnes » comme on disait alors, ont été pourvus. Les besoins apparus ensuite, avec la prise de compétence sur les investissements d'éclairage public, puis l'organisation structurée de sa maintenance, font partie maintenant d'un savoir-faire technique reconnu du Syndicat. Les attentes et les défis d'aujourd'hui ont changé de nature.

NOUVEAU TERRITOIRE

À la faveur de la création prochaine de la métropole lyonnaise, le futur SYDER se déploiera sur un territoire départemental. Cette nouvelle donne lui permettra, j'en suis persuadé, d'acquérir les moyens de répondre aux nouvelles exigences.

NOUVEAUX RISQUES DE FRACTURE

Ainsi, l'exigence, non plus de la seule desserte, mais de l'égale qualité de desserte en tout lieu du territoire et à tout instant, est devenue un des fondamentaux du service public de l'électricité. La péréquation tarifaire également apparaît toujours comme une valeur sûre pour des usagers encore peu enclins à profiter de la liberté de choix de leur fournisseur.

Devant ces nouveaux risques de fracture, accès inégal à une ressource de qualité, ou jungle des prix, il appartient plus que jamais aux élus en charge de la gouvernance des syndicats d'énergies de renforcer leur vigilance.

DEVOIR DE CONTRÔLE

La lourde responsabilité que représente le service public de l'électricité impose en effet au SYDER, en tant qu'autorité concédante, un devoir impérieux de contrôle méthodique de ce service.

De même, elle impose au concessionnaire ERDF, gestionnaire de ce service, une communication exhaustive et irréprochable en direction l'autorité concédante.

SOBRIÉTÉ EXIGÉE

Une autre exigence de ce début de siècle, c'est celle d'une consommation énergétique plus sobre.

Cette exigence est parfaitement relayée par vous, maires et délégués des communes, qui demandez à votre syndicat d'énergies d'accompagner vos territoires vers une utilisation plus rationnelle de chaque kilowatt-heure produit.

TRANSITIONS

La période actuelle peut être décrite comme celle des transitions.

Transition énergétique, bien évidemment, dont les enjeux se devinent : la préservation de la planète, mais aussi les conséquences économiques et sociales.

Transition aussi pour le SYDER : le nouveau comité syndical aura à prendre ces défis à bras-le-corps.

Paul VIDAL
Président du SYDER
Maire de Toussieu

*En couverture : Mise en lumière du parc de Winslow à COURS-LA-VILLE.
Trophée 2013 dans la catégorie « Travaux exceptionnels » - Photo SYDER - Nicolas ELIE - DR*

Montpellier 2013 Un congrès en demi-teinte

La rencontre nationale des syndicats d'énergies, organisée tous les quatre ans par la FNCCR, s'est tenue dans l'Hérault en septembre 2013.

C'est le rendez-vous incontournable des syndicats d'énergies de France. Celui qui mêle séances de travail et moments de convivialité. Celui qui permet aussi à chaque syndicat participant de faire le point, de confronter ses pratiques et ses expériences, et surtout, de se projeter dans l'avenir : quels services proposer à ses adhérents dans les années à venir, et sous quelles formes, dans un contexte de transition énergétique qui va impacter fortement les gouvernances territoriales ?...

Le congrès qui s'est tenu à Montpellier du 17 au 19 septembre 2013 a été tout cela.

Mais il a été aussi le congrès des interrogations : quel positionnement des autorités concédantes, le plus souvent à maille départementale, redevables de la qualité du service public de l'énergie sur leur territoire, face à un concessionnaire du service public de l'électricité en situation de monopole, et fortement contraint par sa gestion nationale ?

Sur ce sujet, les congressistes de Montpellier sont plutôt restés sur leur faim...

Sur le stand de l'USERA, Union des Syndicats d'Énergies de Rhône-Alpes, de gauche à droite, les Présidents :

Paul VIDAL (SYDER), Bernard FOURNIER (SIEL Loire), Bertrand LACHAT (SEDI Isère), Jean-Paul AMOUDRY (SYANE Haute-Savoie), Robert CLERC (SDES Savoie) et Jacques GENEST (SDE07 Ardèche)



Photo : SYDER-Sylvie Chassaing

L'hommage à Stéphane Catton

Le SYDER s'est associé à l'hommage rendu par la ville de Givors à l'enfant du pays.

C'est le chef d'entreprise givordin, qui a beaucoup apporté à sa ville, que la municipalité de Givors, et son Maire, Martial PASSI, ont voulu honorer en inaugurant ce samedi 30 novembre 2013 la nouvelle allée Stéphane CATTON.

C'est l'éminente personnalité, qui a marqué de son empreinte 45 années de la vie du SYDER, que Paul VIDAL, invité à s'associer à cet hommage, a, pour sa part, tenu à rappeler.

Membre du bureau syndical dès la création du SYDER en 1950, puis Président du Syndicat Intercommunal d'Électricité de la région Sud et Givors en 1962, Stéphane CATTON fut également Président du SYDER pendant 10 ans, de 1979 à 1989, période pendant laquelle il mit au service du Syndicat tout son art de la concertation et son sens aigu du service public.



Martial PASSI, Maire de Givors, et Paul VIDAL, Président du SYDER, rendant hommage à Stéphane CATTON.

Photo : Mairie de Givors

Comité syndical du mardi 5 novembre 2013

La présentation aux délégués du rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour la période 2006-2011 était au cœur de l'ordre du jour de cette assemblée.



Un rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion et les comptes du Syndicat est un événement qui arrive une fois tous les cinq ou six ans. Le dernier rapport datait de 2005.

La présentation de ce document au comité syndical, outre le fait d'être un exercice obligé, est donc un moment important pour cette assemblée.

Paul VIDAL a présenté aux délégués les principales recommandations de la Chambre, relatives aux évolutions statutaires, à la connaissance du patrimoine du Syndicat et aux procédures de commande publique.

Il a souligné le fait que ce rapport constituait « une feuille de route pour la gestion administrative du Syndicat dans les prochaines années ».

Comité syndical du mardi 21 janvier 2014

La réunion du comité syndical de début d'année est toujours exceptionnelle. Celle de ce début 2014 l'a été encore davantage, fin de mandat oblige.

Le premier comité de l'année 2014 s'est réuni dans la vaste salle du Domaine des 12 communes à Anse. Avec un ordre du jour chargé, et notamment le débat d'orientations budgétaires, la réunion s'est déroulée dans une ambiance studieuse et attentive.

À l'issue de la réunion, les délégués ont été rejoints par les maires, parlementaires, ainsi que les partenaires, entreprises et prestataires du Syndicat, répondant à l'invitation du SYDER.

Le Président Paul VIDAL a présenté à l'assemblée tous ses vœux pour la nouvelle année, en son nom propre et au nom de ses vice-présidents, et a souhaité aux élus présents une bonne réussite dans leurs projets futurs, quels qu'ils soient.



Syder 2.0 ou la maintenance de l'éclairage public via le web

Avec le lancement, début 2014, de l'application SYNTER, la maintenance de l'éclairage public du Syndicat a franchi une nouvelle étape.

Faire la maintenance et l'exploitation d'un service public aussi sensible que celui de l'éclairage public exige, bien évidemment, un professionnalisme irréprochable.

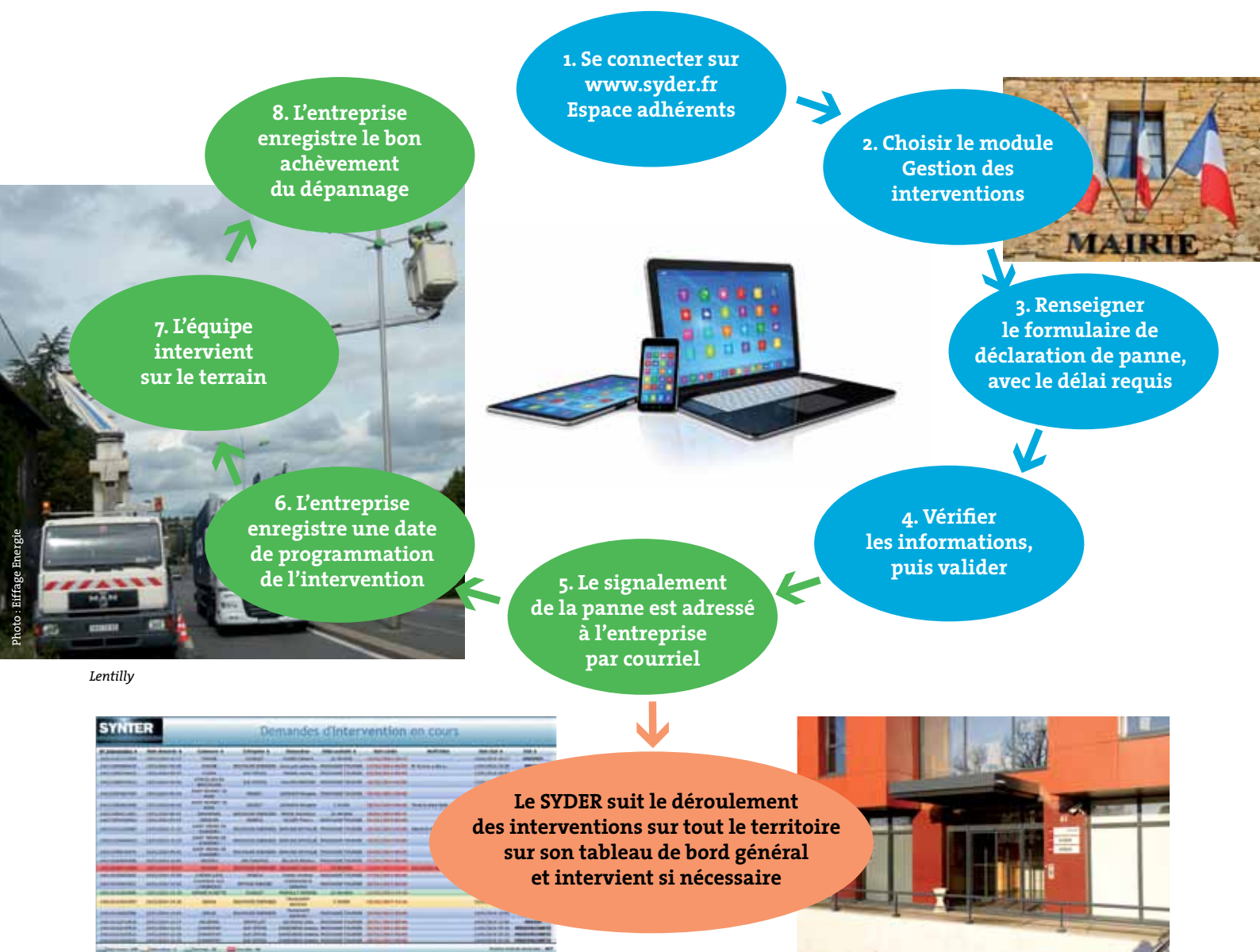
Compétence des équipes intervenantes, efficacité de leur encadrement, voilà les critères avec lesquels le Syndicat s'efforce de choisir ses prestataires.

Mais cela ne suffit plus. Il est également de la responsabilité du SYDER, maître d'ouvrage, de mettre à disposition des outils stimulant la réactivité des

intervenants en permettant la traçabilité de leurs interventions.

Le nouvel outil, développé par le Syndicat, et baptisé SYNTER, pour « SYder iNTERventions » a précisé cet objectif : permettre à chaque commune de demander une intervention de maintenance sur son éclairage public en quelques clics, via l'espace adhérents du site internet www.syder.fr. Puis lui permettre de suivre en temps réel toutes les étapes de réalisation de cette intervention.

Petit mode d'emploi schématique de ce nouveau service



Les trophées du SYDER 2013

La promotion 2013 est la quatrième des Trophées du SYDER. D'une valeur symbolique, cette récompense permet chaque année de mettre en avant des opérations remarquables réalisées par le Syndicat.

Catégorie Développement Durable **TALUYERS**

Éclairage route de Berthoud, rue de la Gaillardière, les rue et parking du Prieuré
(Maître d'œuvre : Gilles PEYRICHOU - Entreprise SERP)

Le jury a apprécié la démarche de fond de la municipalité initiée dans le cadre de l'aménagement d'un éco-quartier. Le matériel d'éclairage public, au design contemporain, est trois fois moins gourmand en énergie, sans nuisance lumineuse, et s'harmonise parfaitement au bâti historique.



Les autres opérations nominées :

CONDRIEU : Éclairage du lotissement de La Celle

GENAS : Éclairage du quartier d'Azieu

SAINT-CLÉMENT-LES-PLACES : Éclairage de la traversée du village

Photo : M. Vieillard



Les autres opérations nominées :

CHAPONNAY : Éclairage public du parking de l'espace culturel Jean Gabin

MONTAGNY : Éclairage public de la place de Sourzy

ODENAS : Éclairage public du centre bourg

Catégorie Éclairage public **BRINDAS**

Éclairage public place de Verdun
(Maître d'œuvre : Daniel VABRE - Entreprise RAMPA)

Le jury a apprécié le rendu fidèle des différentes ambiances de cette place centrale, selon les différents temps de la nuit. L'éclairage est modulable, avec plusieurs circuits : l'éclairage général, l'éclairage de mise en valeur, et l'éclairage festif. Des projecteurs à découpe permettent d'imprimer à ce lieu des thèmes particuliers selon les événements.



Photo : M. Vieillard



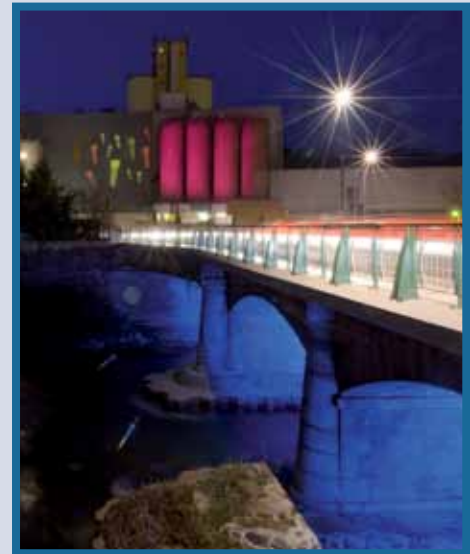
Catégorie Mise en lumière

LOZANNE

Mise en lumière du pont sur l'Azergues et du moulin Soufflet
(Maître d'œuvre : Pascal LACHIZE - Entreprise SOBECA)

Le jury a apprécié l'intégration dans un véritable tableau lumineux des deux « emblèmes » de la commune : le pont sur l'Azergues et le site du moulin Soufflet.

La façade du bâtiment industriel sert d'écran à une projection lumineuse d'épis de blés de couleurs, obtenus par des projecteurs équipés de plaques à découpe.



Les autres opérations nominées :

CHENAS : Mise en lumière du clocher de l'église

JONAGE : Mise en lumière de l'église

MONTROTTIER : Mise en lumière de l'église d'Albigny

Catégorie Travaux exceptionnels

COURS-LA-VILLE

Éclairage et mise en lumière de la rue et du parc de Winslow
(Maître d'œuvre : Stéphane LE LOUET - Entreprise DUGELET - Mâts Vripode : Société VALMONT)

Le jury a apprécié le caractère fort imprimé à l'espace traité par le design créatif des mâts « Vripode ». Composée de trois tiges qui s'enroulent en vrille et liées par des anneaux, cette création originale respecte toutes les contraintes techniques (accroche de plusieurs projecteurs à des hauteurs différentes, angles de tir différents), tout en restant légère, aérienne, voire transparente.



Les autres opérations nominées :

SAINTE-CATHERINE : Aménagement centre bourg, rue du Perthuis, place de l'Eglise et rue de Châteauvieux

QUINCIEUX : Dissimulation rue de la Charrière du Puits et Grande Charrière

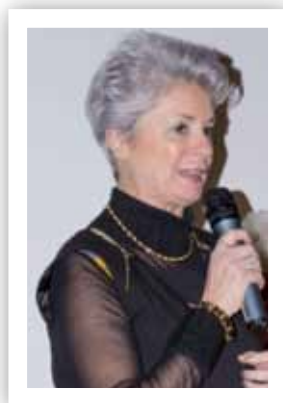
Paroles de lauréats

Les trophées du SYDER ont été remis lors de la cérémonie des vœux le 21 janvier 2014. L'occasion de recueillir les témoignages des lauréats.

Patrice VERCHERE, Député-Maire de Cours-la-Ville

Lauréat pour l'éclairage et la mise en lumière de la rue et du parc de Winslow

« Lorsque nous avons lancé, il y a deux ans, la rénovation complète du centre-ville, nous avons souhaité, avec l'équipe municipale, faire preuve d'un peu d'originalité dans le choix de l'éclairage. Pour les places, nous avons retenu des mâts VRIPODE, créés spécialement à cette occasion. Cet éclairage est dynamique, la lumière peut être changée toutes les deux minutes. Ce sont également des mâts spécifiques, à LED, qui éclairent le cheminement piéton à l'intérieur du parc ».



Christiane AGARRAT, Maire de Brindas

Lauréate pour l'éclairage de la place de Verdun

« Le réaménagement de cette place ne s'est pas fait sans difficultés. Nous avons rencontré beaucoup d'embûches, les avis étaient très partagés. Mais le résultat est là : cette impression de sérénité que l'on a le soir, cette ambiance chaleureuse qui nous accueille, c'est bien la preuve qu'il fallait oser. Osons donc, parce que c'est avec de l'imagination et de la fougue que l'on réussit... ».

Christian GALLET, Maire de Lozanne

Lauréat pour la mise en lumière du pont sur l'Azergues et du moulin Soufflet

« Je vous invite à venir découvrir cette mise en lumière, qui va, je l'espère, contribuer à faire connaître Lozanne autrement que par les bouchons de la fin d'après-midi. Nous avons dû employer les grands moyens : réunions tôt le matin, essais et réglages de projecteurs tard le soir, mais le résultat est très réussi, tout le monde peut en juger ».



Pascal OUTREBON, Maire de Taluyers

Lauréat pour l'éclairage de la route de Berthoud, la rue de la Gaillardière, les rue et parking du Prieuré

« Nos concitoyens sont ravis de ce nouvel éclairage, beaucoup plus efficace. Le paradoxe, c'est qu'il paraît à certains plus dispendieux, alors qu'en fait les consommations électriques sont beaucoup plus faibles qu'avant. La preuve que la réalité des choses et la perception que les administrés en ont peuvent parfois être contradictoires... ».

Martine Lalauze, déléguée de Brindas

C'est un avis rare que Rhône Réseaux est allé recueillir à Brindas. Rare, d'abord parce que féminin, dans une assemblée hyper-masculine. Mais pas seulement pour cela...

Lorsqu'on prétend interviewer Martine LALAUZE en mairie de Brindas, la première question, c'est elle qui la pose : « Pourquoi venir me voir, moi, alors que le comité du SYDER compte bon nombre de personnalités intéressantes ? »

Mais elle enchaîne, apportant d'elle-même la réponse : « Pour s'engager dans la vie municipale, il faut aimer les gens. Et moi, j'aime les rencontres et la convivialité. En entrant au conseil municipal il y a douze ans, j'ai souhaité être déléguée au SYDER pour découvrir un domaine que je ne connaissais pas a priori ».

Et quel a été le verdict ? « Les questions débattues en assemblée du SYDER sont parfois complexes. Heureusement, la présentation qui en est faite en comité rend compréhensibles et intéressants les sujets les plus techniques. Et les échanges que nous avons entre élus à ces occasions sont très enrichissants ».

L'ÉNERGIE AU CŒUR DE LA VIE DE LA CITÉ

Il y a six ans, au début de son deuxième mandat de conseillère municipale, elle a tenu à conserver cette délégation : « J'avais découvert qu'en fait, la question de l'énergie est à la croisée de tous les projets municipaux : l'électricité, le chauffage, impactent la vie quotidienne des gens, et l'éclairage public permet de répondre à leur demande de sécurité ».

CONCILIER DES DEMANDES CONTRADICTOIRES

Sur l'éclairage public justement, comment juge-t-elle l'action du SYDER ? « Le Syndicat nous propose des outils techniques, pour résorber les points noirs, ou pour réduire la facture énergétique. Mais



« L'énergie est à la croisée de tous les projets municipaux. »

Martine LALAUZE, Déléguée de Brindas

gérer les demandes contradictoires des administrés, éclairer plus à certains endroits, éclairer moins à certaines heures, cela reste de la responsabilité de la municipalité ».

MIEUX GÉRER CERTAINES URGENCES

Et comment le SYDER peut-il vous y aider ? « Peut-être en traitant différemment les délais d'une opération complexe et ceux d'un simple point lumineux à rajouter près d'un abribus. Dans le premier cas, les gens comprennent que cela puisse prendre du temps. Dans le second cas, une fois que la décision du conseil municipal est prise, il est parfois compliqué de leur expliquer pourquoi leur abribus est toujours dans le noir, deux ou trois mois après... »

Réponse de Paul Vidal, Président du SYDER



La question que pose Martine LALAUZE est très importante. Le SYDER doit être capable de gérer les demandes de travaux de chacune de ses 230 communes adhérentes comme si elle était la seule. Le maillage du territoire en secteurs géographiques a été pensé pour cela.

Et les services doivent redoubler de vigilance pour que certaines « petites » affaires, a priori sans difficulté, comme un point lumineux dans un carrefour ou vers un abribus, ne subissent pas des délais de programmation injustifiés. Au risque que ces petites affaires se transforment en affaires d'Etat lorsqu'il y va de la sécurité publique.

La mise en service du futur outil recensement des demandes de travaux via internet, en cours d'élaboration, constituera une étape importante pour nous aider à résoudre cette question.

Le nouveau marché de maintenance de l'éclairage public

Proposer à chacune des 223 communes une prestation de maintenance sur-mesure, telle est l'ambition revendiquée par le marché de maintenance 2014-2017.

L'époque d'une solution de maintenance « clés en mains », unique pour toutes les communes, est révolue. Le cahier des charges imposé par l'exécutif aux services du Syndicat pour l'élaboration du futur marché de maintenance exploitation de l'éclairage public pour la période 2014 à 2017 tenait de la gageure : proposer à chaque commune, urbaine comme rurale, une prestation de maintenance adaptée à ses besoins propres. Se garder de l'écueil d'une mutualisation de compétence qui rimerait avec uniformisation. Ecouter et entendre la demande de terrain vers plus de souplesse dans les prestations proposées. Le résultat ? Un marché de maintenance « à formules ». Explications...



Le Bois-d'Oingt

DES PRESTATIONS SELON LA FORMULE CHOISIE

La maintenance proprement dite dépend d'un choix de formule effectué par chaque municipalité au début du marché :

La formule 1 de « maintenance à garantie de résultats », présente la garantie qu'à tout instant, moins de 1 % des luminaires d'éclairage public de la commune sont en panne. Les moyens à mettre en œuvre pour cela sont l'affaire de l'entreprise. Gare aux dérives : les pénalités prévues par le marché en cas de non-respect de l'objectif sont dissuasives.

La formule 2 de « maintenance préventive », prévoit une visite périodique, mensuelle ou trimestrielle de détection des pannes et de réparation. Elle inclut une détection préalable des pannes, qui sera obligatoirement faite de nuit. C'est à peu près l'équivalent de la formule proposée jusqu'ici par le SYDER.

La formule 3 de « maintenance au coup par coup » répond à une demande de communes dont le parc d'éclairage public est peu important, ou très récent. Ces communes ne souhaitent pas que l'entreprise de maintenance intervienne dans le cadre de visites programmées, celles-ci se soldant la plupart du temps par un compte-rendu « RAS ».

Dans cette formule, les interventions se feront au coup par coup, sur demande expresse de la commune.

DES PRESTATIONS TRANSVERSALES

Certaines prestations, indispensables à la sécurité des installations ou à l'économie générale du marché, sont incluses dans

les trois formules : il en est ainsi de la vérification de la base de données et de l'état des ouvrages en début de marché, ainsi que du relampage (remplacement systématique des sources) qui sera réalisé une fois au cours des quatre années du marché et qui concernera exclusivement les sources d'éclairage des voies publiques, à l'exception des sources LED.

DES DELAIS ADAPTÉS AUX SITUATIONS

Les délais d'intervention signent la qualité de la prestation de maintenance, au même titre que l'efficacité technique du dépannage.

La bonne gestion d'un délai d'intervention tient à deux paramètres : tout d'abord qu'il soit adapté à la situation (une exigence de délai très court, sans nécessité impérieuse, n'est jamais qu'un gaspillage de moyens), et ensuite qu'il soit respecté. Le premier paramètre est l'affaire du SYDER, qui a prévu un panel de délais selon les cas (voir tableau ci-contre).

Le deuxième paramètre est l'affaire de l'entreprise prestataire. Les dérapages éventuels seront instantanément connus (voir l'application web page 5) et si nécessaire, sanctionnés par les pénalités contractuelles.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Au moment de la parution de cet article, l'appel d'offres est en cours de dépouillement et les prix d'attribution des marchés encore non connus. Les bases de rémunération sont précisées dans le tableau ci-contre.

Le principe de participation des communes à la charge financière de la maintenance est cependant défini : chaque commune contribuera à ce service en fonction de la formule qu'elle aura choisie.



Photo : Efficage Energie

Saint-Martin-en-Haut

Le nouveau marché de maintenance de l'éclairage public

FICHE TECHNIQUE à CONSERVER

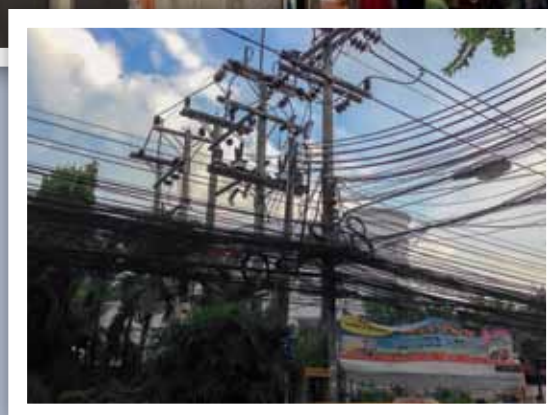
Le tableau ci-dessous explicite la nature des prestations, les délais maximum de réalisation et le mode de rémunération de l'entreprise, selon la formule choisie.

Nature de la prestation	Formules			Délais	Mode de rémunération de l'entreprise		
	1	2	3				
Maintenance	Maintenance à garantie de résultats			Ouvrage isolé	≤ 3 jours	Forfait annuel par ouvrage du parc	
				Ouvrages consécutifs	≤ 24 heures		
				Sécurité des personnes ou des biens	≤ 4 heures		
	Maintenance à visites préventives		Intervention mensuelle ou trimestrielle		Détection nocturne des pannes	1 nuit	Forfait par visite et par ouvrage du parc
					Remise du rapport de détection	le lendemain	
					Intervention programmée de dépannage	≤ 7 jours après détection	
					Interventions complémentaires	prochaine tournée	Gratuit
						≤ 7 jours	Forfait par intervention selon le délai demandé
	≤ 4 heures						
	Maintenance au coup par coup			Intervention sur demande de la commune	≤ 14 jours		Forfait par intervention selon le délai demandé + coût horaire au temps passé sur site
					≤ 3 jours		
					≤ 4 heures		
Autres prestations	Vérification de la base de données	En début de marché		≤ 4 mois		Prix unitaire par ouvrage du parc	
	Vérification de l'état de sécurité électrique et mécanique des ouvrages	En début de marché		≤ 6 mois		Prix unitaire par ouvrage du parc	
	Remplacement systématique des sources	Une fois sur les quatre ans du marché		≤ 6 mois		Prix unitaire par source remplacée, selon son type	
	Travaux liés à la maintenance	Sur commande		≤ 4 mois		Devis préalable sur bordereau des prix du SYDER	

Le service public de l'électricité à la mode thaïlandaise



THAÏLANDE – Île de Koh Samui



Photos : © Paul VIDAL - 12/2013

Cette rubrique est habituellement réservée à la mise en avant de photos remarquables prises sur le territoire du SYDER.

Une fois n'est pas coutume, c'est une carte postale venue de Thaïlande que nous vous proposons pour clore ce numéro.

Ainsi lorsque le Président du SYDER passe les fêtes de fin d'année en famille en Asie, les photos qu'il ramène dans sa tablette ne sont pas tout à fait celles d'un touriste ordinaire...

Aurait-il le projet d'exporter là-bas le savoir-faire du Syndicat en matière de dissimulation des réseaux ?

En tous cas, il y a manifestement là ce qu'on peut appeler un énorme potentiel de développement de cette activité...